



rue de Dave à 5100 Jambes  
Tél. 081/30.36.90  
<natpro@skynet.be>

**Communiqué de presse**  
**le 9 mai 2008**

## **Décret coexistence OGM : un modèle pour l'Europe**

Le gouvernement wallon vient d'approuver en dernière lecture un avant-projet de décret relatif à la coexistence des cultures génétiquement modifiées avec les cultures conventionnelles et les cultures biologiques. Ce décret, proposé par le Ministre de l'Agriculture, Benoît Lutgen, transpose un article de la directive européenne 2001/18 qui autorise les Etats membres à prendre les mesures nécessaires pour éviter la contamination d'autres produits par les OGM.

Nature & Progrès et l'UNAB (union nationale des agrobiologistes belges) se félicitent de la teneur de ce texte et remercient M. Lutgen d'avoir garanti les conditions de la poursuite d'une agriculture de qualité en Wallonie, une agriculture indemne d'OGM. Nature & Progrès et l'UNAB ont longuement négocié pour permettre l'aboutissement de ce texte.

Pour permettre cela, le décret contient notamment des points essentiels :

1. l'agriculteur est obligé de notifier au voisinage son intention de cultiver des OGM ;
2. Les conditions de culture de ces OGM doivent être contrôlées, à travers toutes les étapes allant du semis au stockage ;
3. Toute pollution occasionnée à des tiers doit être indemnisée.

Nature & Progrès et l'UNAB attendent maintenant les arrêtés d'application. Le plus important sera celui qui permettra aux agriculteurs de pouvoir cultiver et d'être indemnisés en cas de pollution à partir du seuil de détection.

Nous remercions le ministre Lutgen d'avoir abordé avec autant de sérieux la grave problématique des OGM. Consommateurs et producteurs, nous nous unissons pour défendre des produits alimentaires dignes de ce nom.

Il faut en effet valoriser la spécificité agricole wallonne en sauvegardant l'agriculture paysanne et en investissant dans des filières de qualité forcément exemptes d'OGM.

C'est donc la nature même des OGM – dont leur importante capacité de dissémination dans l'environnement – et non une volonté idéologique, qui a induit l'obligation de prendre pareille disposition pour préserver notre agriculture.

Nous sommes certains que la qualité de ce texte servira d'exemple et inspirera d'autres pays en Europe.

Marc Fichers,  
Nature & Progrès

Philippe Loeckx  
UNAB

Dominique Jacques  
CEB (centre d'essais bio)

### **Contacts :**

Marc Fichers : 0473/65 36 32  
Philippe Loeckx : 0479/41 02 99